

## **18 – ADOPTION DU CALENDRIER 2015 DES SÉANCES GÉNÉRALES DU CONSEIL**

### **RÉSOLUTION 2014-11-2636**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 heures 00.

12 janvier 2015	6 juillet 2015
2 février 2015	3 août 2015
2 mars 2015	14 septembre 2015
13 avril 2015	5 octobre 2015
4 mai 2015	2 novembre 2015
1 juin 2015	7 décembre 2015

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.